

Numéro	CA/2024-09-26/11
Date d'affichage	11/10/2024
Date de mise en ligne	11/10/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 26 septembre 2024 portant approbation de la tarification des formations préparatoires aux concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, L. 719-4 et D. 714-62 ;
Vu la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire ;
Vu le décret n° 2024-772 du 7 juillet 2024 tirant les conséquences de la réforme des voies d'accès à la magistrature issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire et portant dispositions diverses relatives à l'École nationale de la magistrature ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la tarification des formations préparatoires aux concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit la Sorbonne conformément au tableau ci-après annexé.

Délibération CA/2024-09-26/11	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 1^{er} octobre 2024

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

**Annexe - Tarification des formations préparatoires aux concours d'entrée à
l'École nationale de la magistrature de l'institut d'études judiciaires de
l'école de droit de la Sorbonne**

Intitulé de la formation	Code APOGÉE	Régime d'études	Montant Formation	Autre montant spécial
Préparation aux épreuves d'admission du concours de l'École nationale de magistrature	U4E40B	Formation initiale	390 €	/
Préparation au concours de l'École nationale de magistrature – convention universités partenaires	U4E40E	Formation initiale	150€	/
Préparation au concours de l'École nationale de la magistrature (version non diplômante)	U4E40A	Formation initiale	/	920 € - redoublants 150 € - boursiers
Préparation au concours professionnel de l'École nationale de la magistrature	U4E40J	Formation initiale	1 090€	/